

COMMUNE d'AINCOURT  
(Val d'Oise)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL  
Séance du 30 septembre 2017 à 10h00

L'an deux mil dix-sept, le trente septembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

**Étaient présents** : M. Emmanuel COUESNON, Maire, Jean-Bernard TECHER, Muriel BONNEAU, Caroline GUYADER, Jérôme VALLÉE, adjoints, Laurence SCALLE, Pascal VIDALIE, Alexandre DURANTE, Sébastien RIFFAUT, Sylvie COVILLE, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Régine N'TSUGLO (pouvoir à M. BONNEAU), Fabrice SERVIN, Guy BRASSELET (pouvoir à Alexandre DURANTE)

M. Jean-Bernard TECHER a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour : modification des statuts du SIERC et désignation de nouveaux délégués suppléants.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2017**

- Muriel BONNEAU demande que soit rajoutée une précision sur l'information concernant le projet du GHIV. En effet, les informations données ne proviennent pas du Conseil de surveillance c'est uniquement lors de cette séance qu'il a été fait un point sur le projet des futurs acquéreurs. M. le Maire a ensuite participé à une réunion demandée par les promoteurs avec ses collègues de Villers et Maudétour.

- Sur le point PAV, Caroline GUYADER précise qu'il a été abordé également le manque d'informations sur le coût de la mise en place, les économies réalisées, l'emplacement etc...

- Sur le point création de poste, il n'a pas été précisé qu'il s'agissait du départ en retraite d'un agent.

Sans autre commentaire, le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**2. Adoption de la clé de répartition de l'actif et du passif du SIABA-Syndicat Intercommunal d'Assainissement Brueil-Aincourt : rapporteur Alexandre DURANTE**

Alexandre DURANTE rappelle à ses collègues les termes de la dissolution du SIABA décidée lors de la réunion du 30 juin dernier ainsi que la nécessité de créer un budget assainissement.

Après plusieurs réunions avec GPS&O qui a repris la compétence assainissement des communes de la CU ( dont Saily, Drocourt et Brueil), une clé de répartition a été proposée pour redistribuer l'actif et le passif du SIABA entre la CUGPS&O et la commune d'Aincourt sans léser l'une et l'autre des parties.

Le document (joint à la présente délibération) adressé par CUGPS&O dresse un rappel historique de la situation notamment celui de la dissolution du SIABA et une évaluation des possibilités de répartition par rapport aux données existantes sachant que le syndicat n'a pas fait d'inventaire des biens.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'adopter la clé de répartition de l'actif et du passif du SIABA telle présentée dans le document joint à la présente délibération.

### **3. Création du budget communal d'assainissement**

Suite à la dissolution du SIABA et à la reprise par la commune de la compétence assainissement, il est demandé aux membres du conseil municipal la création d'un budget annexe d'assainissement communal.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité la création du budget annexe d'assainissement de la Commune.

### **4. Création d'une commission assainissement**

Afin de pouvoir travailler sur le dossier assainissement et le futur budget, M. le Maire propose la création d'une commission assainissement dont lui-même fera partie.

Alexandre DURANTE, Jean-Bernard TECHER, Jérôme VALLÉE, Guy BRASSELET demandent à participer à ce groupe de travail.

### **5. modification des statuts du SIERC et désignation de nouveaux délégués**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Réseaux Câblés (SIERC) :

Par courrier du 8 juin 2016, M. le Préfet du Val d'Oise l'informait de la substitution de la CUGPS&O à Lainville et Montalet le Bois au sein du SIERC.

Le comité Syndical, par délibération du 20 avril 2017) a donc procédé à la modification des statuts portant sur le nombre de sièges (suppression des Conseillers Généraux des cantons de Magny-en-Vexin – Marines – Vigny), le transfert par les communes membres de certaines de leurs compétences et la modification des règles fixant les modalités de répartition des contributions financières des communes au budget du syndicat à compter de l'année suivante (article 14 ajout des dons et legs.

Le SIERC demande également à la commune de procéder à la nomination de deux délégués suppléants, ce qui fera 2 titulaires et 2 suppléants.

Emmanuel COUESNON et Alexandre DURANTE se portent candidats.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuvent la modification des statuts du SIERC
- Nomment Emmanuel COUESNON et Alexandre DURANTE délégués suppléants au SIERC

### **Informations et questions diverses :**

- Après avoir rediscuter du projet GHIV, il apparaît nécessaire de créer un groupe de travail pour étudier l'impact du projet sur la commune (révision du PLU, circulation, environnement...) : Emmanuel COUESNON, Jean-Bernard TECHER, Caroline GUYADER, Muriel BONNEAU, Jérôme VALLÉE, Pascal VIDALIE, Alexandre DURANTE et Guy BRASSELET participeront à ce groupe de travail. Les autres membres du conseil municipal seront informés des dates de réunions et invités.

- M. le Maire confirme à l'assemblée qu'à partir de cette année, la direction du GHIV a décidé de ne pas participer techniquement et financièrement à la cérémonie en mémoire du camp d'internement prévue le samedi 7 octobre.

Il précise que Magny fournira gracieusement le bus qui effectuera la navette avec le parking, Limay une la sono, l'estrade pour les artistes et les chaises, le GHIV s'occupera du cocktail hors service.

Aincourt prête des tables, des barrières, un pupitre et le porte micro. M. le Maire demande à ses collègues de bien vouloir être présents samedi matin pour la mise en place de la cérémonie et le service pendant le cocktail ainsi que pour le rangement samedi en fin d'après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00

Le Maire  
Emmanuel COUESNON

